

Le 26 avril 2024

Contact : Vivien Orleach, Secrétaire national FGMM-CFDT, 06 14 81 08 99

## **Journée mondiale de la santé et de la sécurité le 28 avril, la CFDT engagée**

Le 28 avril est la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail. C'est également la journée nationale de lutte contre les accidents du travail graves et mortels. En 2024, la Confédération syndicale internationale (CSI) met en avant les impacts des changements climatiques sur les travailleurs.

À cette occasion, la Fédération générale des mines et de la métallurgie CFDT rappelle qu'en 2021 (derniers chiffres publiés), les nouvelles incapacités permanentes liées aux accidents du travail s'élèvent à 2 682 cas, des chiffres en hausse de 22 %. Concernant les décès, ce n'est pas moins de 57 personnes qui sont décédées durant leur activité de travail. Parmi ces 57 cas, 43 sont enregistrés comme étant dus à des malaises.

Les changements climatiques génèrent des modifications des conditions de travail qui doivent être prises en considération dans les organisations du Travail. C'est pour cela que les militants CFDT questionnent régulièrement les travailleurs sur leurs activités réelles de travail et les aident à prendre en considération l'impact des changements des conditions de travail au cours des saisons. Ces impacts sont nombreux : chaleur, déshydratations, sommeil perturbé, perte de vigilance... Mais des solutions peuvent être proposées comme le choix des Équipements de protection individuelle (EPI), la fréquence et le temps de pause, l'organisation du travail... autant de discussions de solutions possibles avec les salariés. Il nous faut agir pour que les malaises ne soient pas une fatalité.